

**Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts – Quelles sont les différences de rentes de prévoyance professionnelle entre les femmes et les hommes pour les retraité-e-s, anciennement employé-e-s dans l’administration cantonale vaudoise ?**

*Texte déposé*

En moyenne, les rentes des femmes sont de 37 % inférieures à celles des hommes, ce qui correspond à près de 20'000 francs par année. Cet écart place la Suisse légèrement au-dessous de la moyenne observée dans les pays de l’Union européenne (40 %). Tel est le constat auquel parvient une étude publiée le 12 juillet 2016 et réalisée sur mandat de l’Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du Bureau fédéral de l’égalité. Selon l’OFAS, les écarts de rentes varient considérablement selon les piliers de la prévoyance. Dans l’AVS, l’écart est inférieur à 3 %. Par contre, dans la prévoyance professionnelle, il est supérieur à 60 %. Cela est dû aux différences dans les carrières respectives des femmes et des hommes. La génération de retraités prise en considération (personnes ayant pris leur retraite entre 2002 et 2012) a vécu pour l’essentiel en observant une répartition traditionnelle des tâches, selon laquelle les hommes travaillaient à plein temps pour subvenir aux besoins de la famille et les femmes s’occupaient du ménage et des enfants, ce qui les éloignait entièrement ou presque de la vie professionnelle. Vu la durée souvent très brève des périodes où elles ont travaillé et le faible taux d’occupation de ces femmes, leurs prestations de prévoyance sont bien plus faibles que celles des hommes. A cela s’ajoute le fait que jusqu’en 1995, les femmes pouvaient retirer leur capital de prévoyance au moment du mariage, ce qui a également réduit leur droit à la rente.

La trajectoire professionnelle des femmes, comme leurs conditions de travail et de salaire dans l’administration cantonale vaudoise, a très probablement les mêmes effets sur les rentes de prévoyance professionnelle que ceux décrits dans l’étude précitée, réalisée pour l’OFAS. La Caisse de pensions de l’Etat de Vaud (CPEV) dispose certainement d’éléments statistiques à ce sujet ou peut relativement facilement fournir les données nécessaires.

Les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d’Etat de mandater Statistique Vaud (StatVD) pour qu’il effectue une étude portant sur une période de 10 ans sur les différences de rentes entre femmes et hommes, versées aux retraité-e-s de l’administration cantonale vaudoise à titre de prévoyance professionnelle et, sur cette base, de rédiger un rapport avec des propositions permettant de réduire ces différences.

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Jean-Michel Dolivo  
et 36 cosignataires*

*Développement*

**M. Jean-Michel Dolivo (LGa) :** — En juillet 2016, une étude de l’Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et du Bureau fédéral de l’égalité entre femmes et hommes (BFEG) a constaté que les écarts de rente varient considérablement selon les piliers de prévoyance. A l’assurance vieillesse et survivants (AVS), l’écart entre les rentes versées aux femmes et aux hommes est inférieur à 3 %. Par contre, dans la prévoyance professionnelle, le chiffre est ahurissant : l’écart entre femmes et hommes est supérieur à 60 % ! L’OFAS donne toute une série d’explications à ce fait. Evidemment, les différences de carrières respectives des femmes et des hommes, la répartition traditionnelle des tâches et d’autres explications sont à la base d’un tel écart.

La trajectoire professionnelle des femmes, comme leurs conditions de travail dans l’administration cantonale vaudoise, ont très probablement les mêmes effets sur les rentes de prévoyance professionnelle que ceux décrits dans l’étude de l’OFAS. La Caisse de pensions de l’Etat de Vaud

(CPEV) dispose certainement d'éléments statistiques à ce sujet. On devrait pouvoir disposer des données nécessaires relativement facilement.

Les députés signataires de ce postulat — je suis le premier signataire, mais notre collègue Fabienne Freymond Cantone l'a aussi signé à l'origine — demandent au Conseil d'Etat de mandater Statistique Vaud pour qu'il effectue une étude, portant sur une période de dix ans, sur les différences de rentes entre femmes et hommes versées aux retraités de l'administration cantonale vaudoise à titre de prévoyance professionnelle et, sur cette base, qu'il rédige un rapport, avec des propositions permettant de réduire ces différences.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**